

cette forme supérieure, si les membres qui la concrètent n'ont pas, avec le germe de toute vie surnaturelle, puisé dans la grâce du Baptême l'aptitude à la lui communiquer ?

Voilà donc la première condition de la famille chrétienne : être constituée de parents chrétiens ou liés au Christ, non par une profession quelconque de foi en lui, mais par le sacrement d'initiation établi par lui, le Baptême.

Cette condition, toutefois, est loin d'être suffisante à elle seule. Elle dispose à la forme familiale chrétienne ; elle ne la donne pas ; elle ne peut encore moins la constituer. Il y a pour les personnes baptisées des parodies et des contrefaçons possibles de vie familiale : elles sont même, en certains pays surtout, le scandale et la honte de notre siècle. C'est que, pour les chrétiens, les principes formels de la communauté domestique doivent eux-mêmes être vivifiés de christianisme.

Qu'appelle-t-on, en effet, principes formels d'une société ? Ce sont les liens qui servent à assembler les membres d'une société en son unité spéciale : sa fin, les fonctions pour y atteindre, les moyens mis en œuvre, tout ce qui lui dicte sa constitution, tout ce qui doit présider à sa fondation. C'est de ces principes que chaque société tire la physionomie qui lui est propre, le caractère qui la spécifie et la dénomine. Grâce à eux, elle pourra se dire scientifique ou littéraire, industrielle ou commerciale, religieuse, civile ou familiale. Leur rôle spécifique est si exclusif et si indépendant de la personnalité des membres sociaux, que l'on voit très souvent les mêmes personnes appartenir à des sociétés diverses.

Or, nous avons vu que la famille a été constituée en une forme strictement sociale, trouvant en elle le moyen indispensable de conserver et de promouvoir la vie humaine sur la terre. D'autre part, l'œuvre de Jésus-Christ a eu pour objet de restituer à cette vie, dans toute l'étendue de son activité, la splendeur et la fécondité dont elle a été dépouillée par le péché.

Si la famille a quelque chose à faire dans ce travail de restauration, — et qui pourrait n'en pas convenir après ce qui a été établi au sujet de sa vocation surnaturelle ? — il faut, pour être à la hauteur de sa mission, qu'elle soit chrétienne, non seulement par les membres qui la composent, mais aussi dans tout ce qui la caractérise comme société ; que son but s'harmonise aux inten-